



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2021-195**

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2021

Sommaire

ARS DD 33 / Pôle Droit A Conduire

33-2021-10-07-00002 - Arrêté portant agrément du DR BROUCAS Fabrice du 07 octobre 2021 (2 pages) Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités / Secrétariat de direction

33-2021-10-06-00005 - arrêté de subdélégation de signature en matière d'administration générale (4 pages) Page 6

PREFECTURE DE LA GIRONDE / Cabinet - PSI

33-2021-10-07-00001 - Arrêté portant interdiction de manifester le 9 octobre 2021 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux (3 pages) Page 11

PREFECTURE DE LA GIRONDE / DIRECTION CITOYENNETE ET LEGALITE

33-2021-10-07-00003 - Arrêté fixant la liste des candidats CCI (6 pages) Page 15

33-2021-10-07-00004 - Arrêté fixant la liste des candidats CCI - Annexes (6 pages) Page 22

PREFECTURE DE LA GIRONDE / SIDPC

33-2021-10-06-00004 - Arrêté temporaire réglementant le transport, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissement, le transport et la détention sur l'espace public de carburant, d'acides et de tous produits inflammables ou chimiques sur la commune de Bordeaux du samedi 9 octobre 2021 à 8h00 au dimanche 10 octobre 2021 à 8h00 (2 pages) Page 29

ARS DD 33

33-2021-10-07-00002

Arrêté portant agrément du DR BROUCAS Fabrice
du 07 octobre 2021



Arrêté du 07 OCT. 2021

portant agrément du docteur BROUCAS Fabrice en qualité de consultant pour contrôler l'aptitude à la conduite dans son office (hors Commission médicale)

La Préfète de la Gironde

VU le code de la route, notamment en ses articles L.223-5, L.224-14, L. 234-1, L.234-8, L.235-1, L.235-3, R.221-10 à R.221-19, R.224-21 à R.224-23, R.226-1 à R.226-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Considérant la demande d'agrément formulée le 18 septembre 2021 par le docteur BROUCAS Fabrice en qualité de médecin pour le contrôle de l'aptitude à la conduite (hors Commission médicale) ;

Considérant la signature du cahier des charges pour l'agrément des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par l'intéressé le 03 octobre 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfète :

ARRÊTE

Article premier : Est agréé pour assurer le contrôle de l'aptitude à la conduite le docteur en médecine générale Broucas Fabrice. Les visites médicales auront lieu à son cabinet médical situé 19 avenue Georges Clémenceau 33150 CENON.

Article 2 : Le médecin cité dans l'article 1 s'engage à avoir satisfait aux obligations d'inscription à l'ordre des médecins, être âgé de moins de 73 ans et avoir suivi une formation initiale et continue le cas échéant.

Il s'engage également à respecter les éléments figurant dans le cahier des charges pour l'agrément des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite et son annexe.

Article 3 : La durée de validité de l'agrément est de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, dans la limite de l'âge de 73 ans (date anniversaire).

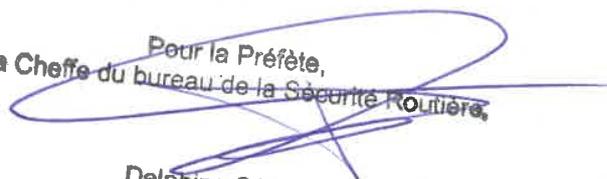
Article 4 : Le renouvellement de l'agrément est subordonné au dépôt d'une nouvelle demande et au suivi de la formation continue.

Article 5 : L'agrément est abrogé dans les cas suivants :

- en cas de sanction ordinale,
- dès l'âge de soixante-treize ans atteint,
- en cas de non-respect de l'obligation de formation continue,
- pour tout autre motif (dans le respect de la procédure contradictoire).

Article 5 : Madame la Préfète est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une copie sera adressée au Président du Conseil de l'ordre des médecins de la Gironde.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa signature.

Pour la Préfète,
La Cheffe du bureau de la Sécurité Routière,

Delphine SARNY

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités

33-2021-10-06-00005

arrêté de subdélégation de signature en matière
d'administration générale



Arrêté

**pris au nom de la préfète, portant subdélégation de signature de Madame Danielle DUFOURG
directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,
en matière d'administration générale**

La préfète de la Gironde

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 27 mars 2019 nommant Mme Fabienne BUCCIO préfète de la région Nouvelle Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Danielle DUFOURG, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde, et de M. Philippe BRADFER et Mme Elisabeth FRANCO-MILLET, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 02 avril 2021 donnant délégation de signature à Madame Danielle DUFOURG, directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités.

ARRÊTE

Article premier : délégation de signature est donnée à :

- Madame Elisabeth FRANCO-MILLET, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant de son domaine de compétence en sa qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi du travail et des solidarités en charge des politiques du travail et des mutations économiques,

➤ Monsieur Philippe BRADFER, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant de son domaine de compétence en sa qualité de directeur départemental adjoint de l'emploi du travail et des solidarités en charge des politiques de solidarités,

Article 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation est également donnée à :

- Madame Isabelle AMEDRO, cheffe du service "*personnes vulnérables*"
- Monsieur Vincent LEGRAIN, chef du service "*insertion par le logement et l'emploi*"
- Monsieur Alexandre ARRIVETS, chef du service "*travail et relations à l'entreprise*"
- Monsieur Sébastien RODEGHIERO, responsable d'unité de contrôle sur l'UC1
- Monsieur Emmanuel LAGLEYZE, responsable d'unité de contrôle sur l'UC2
- Madame Corinne COULON, responsable d'unité de contrôle sur l'UC3
- Madame Nathalie POUMAREDE, responsable d'unité de contrôle sur l'UC4
- Monsieur Sébastien ROUDEAU, responsable d'unité de contrôle sur l'UC5
- Madame Anne RAMAT, responsable de l'unité "*relations du travail*"
- Monsieur Philippe AURILLAC, responsable de l'unité "*accompagnement des mutations économiques et professionnelles*"
- Monsieur Cyril VINSONNAUD, responsable adjoint de l'unité "*accompagnement des mutations économiques et professionnelles*"
- Madame Monique LAMOTHE, responsable de projets au sein de l'équipe d'ingénierie
- Madame Laurence REITER, responsable de projets au sein de l'équipe d'ingénierie

à l'effet de signer (y compris par voie électronique pour l'activité partielle) tous les actes, documents administratifs, circulaires, rapports, conventions, certificats, correspondances et documents pour les domaines relevant de leur activité au sein de la direction départementale de l'emploi de travail et des solidarités à l'exception des conventions attributives de subventions.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AMEDRO, la délégation qui lui a été confiée sera exercée par :

- Madame Caroline COLIN responsable de l'unité "*protection des personnes*"
- Madame Sylvie RODRIGUES, responsable de l'unité "*asile*"
- Monsieur Hervé GALBRUN, responsable de l'unité "*veille sociale et hébergement*"

à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, circulaires, rapports, conventions, certificats, correspondances et documents pour les domaines relevant de leur activité au sein de la direction départementale de l'emploi de travail et des solidarités à l'exception des conventions

DDETS Espace RODESSE
103 Bis rue Belleville
33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 47 47 47

attributives de subventions.

➤ **Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent LEGRAIN, la délégation qui lui a été confiée sera exercée par :

- Madame Elodie GLANDIER, responsable de l'unité "*politiques de l'emploi*"
- Madame Elodie N'GUYEN, responsable de l'unité "*pilotage des politiques sociales du logement*"
- Madame Rachel PASCAL, responsable de l'unité "*logement adapté*"
- Madame Laurence ORIGAL-LESOT, responsable de l'unité "*droit au logement et prévention des expulsions*"

à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, circulaires, rapports, conventions, certificats, correspondances et documents pour les domaines relevant de leur activité au sein de la direction départementale de l'emploi de travail et des solidarités à l'exception des conventions attributives de subventions.

Article 5 : La signature des bénéficiaires de la présente délégation est apposée sur les documents écrits, doit être précédée de la mention "*Pour la Préfète, et par subdélégation de la Directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités + (fonction du signataire)*".

Article 6 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°33-2021-061 du 06 avril 2021. Il entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 7 : Madame la Directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le 06 octobre 2021

La directrice de la DDETS

Danielle DUFORG

DDETS Espace RODESSE
103 Bis rue Belleville
33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 47 47 47

[Faint handwritten signature]

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-10-07-00001

Arrêté portant interdiction de manifester le 9 octobre
2021
sur certaines voies et espaces publics de la ville de
Bordeaux



**Arrêté du 07 OCT. 2021
portant interdiction de manifester le 9 octobre 2021
sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux**

La préfète de la Gironde

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2214-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment son article L. 412-1 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 431-3 et suivants ainsi que l'article R. 644-4 ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n°2020-699 du 01/06/2021 modifié ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Considérant que, en application de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, *sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique* ; que, en application de l'article L. 211-2 du même code, la déclaration est faite à Bordeaux à la préfecture de la Gironde, trois jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la manifestation ;

Considérant que l'obligation légale de déclaration préalable d'une manifestation a pour objet de permettre un échange entre l'autorité de police et les déclarants afin de mettre en place les dispositifs et mesures préventifs permettant de garantir le bon déroulement et la sécurisation de la manifestation ;

Considérant en outre, que les rassemblements revendicatifs non déclarés de personnes sur la voie publique ne sont pas compatibles avec le respect des règles de distanciation sociale édictées dans le contexte sanitaire actuel par le décret n°2020-699 du 01/06/2021 modifié ;

Considérant que durant plus de deux ans, les rues de Bordeaux ont été investies par des manifestants décrivant les mesures économiques ou de santé publique prises par le gouvernement ; qu'à chacune de ces manifestations, tant non déclarées que déclarées, des individus issus de l'ensemble du spectre des mouvances contestataires sont régulièrement venus s'agrèger à ces manifestations ; que ces individus radicaux se sont livrés à des actes de dégradations sur les vitrines des commerces de la rue Saint-Catherine, interdite aux manifestations par arrêté préfectoral ; que des tags injurieux ont été constatés sur plusieurs édifices comme le tribunal et la patinoire de Bordeaux tel que « change le monde, tue un flic » ; que des barricades ont été érigées sur le cours Victor Hugo ; que des feux de poubelles ont également été à déplorer ; que les forces de l'ordre ont à de multiples reprises essuyé des jets de pétards et dû faire usage de gaz lacrymogène pour contenir tout débordement et empêcher l'accès à l'hyper-centre concentrant de nombreux commerces très fréquentés ;

Considérant que le respect par les commerçants du protocole sanitaire renforcé pourrait se traduire par une forte affluence à l'entrée de certaines enseignes incompatibles avec des manifestations qui pourraient générer des tensions entre les manifestants, les commerçants et la clientèle ;

Considérant qu'en août 2021, lors des manifestations non déclarées contre le passe sanitaire, des manifestants se sont introduits dans le centre commercial Mériadeck pour y commettre des dégradations ; qu'ils ont tenté de pénétrer dans la rue Sainte-Catherine, axe commerçant très fréquenté les samedis après-midi ; que les forces de l'ordre, prises à partie, ont essuyé des jets de projectiles, et dû faire usage de gaz lacrymogène pour disperser les manifestants ; que lors des manifestations déclarées des week-ends de septembre, les forces de l'ordre ont à nouveau dû faire usage de gaz lacrymogène pour refouler les manifestants ;

Considérant en outre que le centre de Bordeaux, dont nombre de bâtiments publics sont ciblés en permanence par des mesures particulières de sécurité, dans le contexte actuel de menace terroriste toujours à un niveau élevé, ne constitue pas un site approprié pour des manifestations non déclarées ; que le périmètre d'interdiction de manifester est adapté à l'action des forces de l'ordre visant à empêcher l'accès aux artères commerçantes relativement étroites du centre de Bordeaux et très fréquentées le samedi ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ;

Considérant, dès lors, que répond à ces objectifs, une mesure qui, sans interdire de manière générale les manifestations, définit afin de garantir la sécurité des personnes et des biens le périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements non déclarés, ne bénéficiant d'aucune organisation susceptible de l'encadrer et présentant des risques de troubles à l'ordre public ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfète de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les cortèges, défilés et rassemblements sont interdits à Bordeaux le 9 octobre 2021 :

- au sein du périmètre défini par :

- la place de la Bourse ;
- le quai de la Douane ;
- le quai Richelieu jusqu'à l'intersection avec le cours Victor Hugo ;
- le cours Victor Hugo
- la rue de Cursol ;
- la place de la République ;
- le cours d'Albret depuis la place de la République et jusqu'à la rue du Dr Nancel Penard ;
- la rue du Dr Charles Nancel Penard ;
- la place Gambetta ;
- le cours Georges Clémenceau ;
- la place Tourny ;
- le cours de Tournon ;
- les allées de Bristol ;
- la place des Quinconces,
- le quai Louis XVIII depuis la place des Quinconces ;
- le quai du Maréchal Lyautey ;

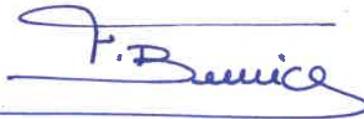
étant précisé que cette interdiction s'applique sur les voies et espaces publics définissant ce périmètre, à l'exception de la place de la Bourse, du quai de la Douane, du quai Richelieu, du cours Victor Hugo, de la rue de Cursol et du cours d'Albret pour sa portion comprise entre la rue de Cursol et la rue des frères Bonie.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code, à savoir une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde et le maire de Bordeaux ou leurs représentants, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au procureur de la République.

La préfète



Fabienne BUCCIO

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-10-07-00003

Arrêté fixant la liste des candidats CCI

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie commerce
Sous-catégorie : C1 (établissement de 0 à 4 salariés)
Sièges à pourvoir: 5

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : ROBINE Nadège	Restauration rapide - WOK TO WALK Bordeaux
		Suppléant : TAPIE Philippe	Négoce de vins - HMS, Bordeaux
		Titulaire : BOUQUET-NADAUD Thomas	Commerce alimentaire - SUPER U, Cestas
		Suppléant : PIAANT Laurence	Vente et location matériel médical - MEDICAL THIRY 54, Biganos
		Titulaire : LAURENTJOYE-POUEY Dominique	PHARMACIE DES PALMIERS, Arcachon
		Suppléant : TRIPON Bruno	Commerce horlogerie et écriture - LE STYLO DES GRANDS HOMMES, Bordeaux
		Titulaire : DESPONS Cécile	Produits et savoir-faire culinaire - ADEITASUNA, Bordeaux
		Suppléant : ROLLAND Benjamin	Restaurateur - LE ZINC AUTHENTIQUE, Délégation de Libourne, Libourne
		PEDELABORDE Anna	Commerce de détail produits alimentaires et non alimentaires - ECHOPPE DE LA LUNE, Bordeaux
	CCI Gironde	ANNAB Hattika	Commerce de bijoux - SALAMBO BOUTIQUE, Bordeaux

DOCUMENT ANNEXÉ
À L'ARRÊTE PRÉFECTORAL
EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie commerce
 Sous-catégorie : C.2 (établissement de 5 salariés et plus)
 Sièges à pourvoir: 12

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société	
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : DUVERT Diane	Commerce véhicules industriels automobiles - SOVIA, Bordeaux	
		Suppléant : CLAVAL Philippe	Commerce alimentaire - INTERMARCHE, Eysines	
		Titulaire : BOY Anna	Commerce alimentaire - SUPER U, Camblanes-et-Meynac	
		Suppléant : RAMBLA Laurent	Chantiers navals et négoce de bateaux - ANDER NAUTIC, Andernos	
		Titulaire : DULERY Robert	Commerce de gros produits pharmaceutiques - MEDICAMENTS EXPORT, Mérignac	
		Suppléant : ETCHEBEST Dominique	Restauration - LE 4ème MUR, Bordeaux	
		Titulaire : SARRAZIN Eric	Commerce de combustibles - ENGIE, Pessac	
		Suppléant : MIZZI Valérie	Commerce de détail de livres, produits culturels - FNAC, Délégation de Libourne, Libourne	
		Titulaire : DUMAND Philippe	Stockage de vins - ENTREPOTS VINS EXPORT, Bordeaux	
		Suppléant : NANEIX Florence	Commerce de quincaillerie - GUYENNE CENTRAL BRICOLAGE, Bordeaux	
		MARCHYLLIE Marli	Vente de chaussures - ATELIER DU CHALET AQUITAIN, Blanquefort	
		MOLLAT Denis	Commerce de détail de livres - LIBRAIRIE MOLLAT, Bordeaux	
		CCI Gironde		

DOCUMENT ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Industrie
 Sous-catégorie : I1(établissement de 0 à 9 salariés)
 Sièges à pourvoir: 9

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : CASTEJA Philippe	Négoce et Viticulture - SVM SOC DES VINS MOUSSEUX, Bordeaux
		Suppléant : FAURE Emmanuelle	IMPRIMERIE CASTET, Bordeaux
		Titulaire : CRESPOS Nathalie	Entretien toitures et façades - CCEB, Villenave d'Ornon
		Suppléant : KATZ David	Fabrication échelles et articles en bois, métal - FABRISCAL -GENRIES, Cadaujac
		Titulaire : GRAU Maïlys	Fabrication peintures recyclées - CIRCOULEUR, Blanquefort
		Suppléant : CATTIAU Stanislas	Fabrication de vins effervescents - LES CORDELIERS, Délégation de Libourne, Saint Emilion
	CCI Gironde	PHILLIP Marielle	Fabrication articles maroquinerie - PEAU MARINE, La Teste de Buch
		GASCIOLLI Véronique	Fabrication piscines - ABORAL, Saint Jean d'Illac
		PUEL Jamil	Installation équipements thermiques et climatisations - PUEL GENIE CLIMATIQUE, Cenon

DOCUMENT ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Industrie
 Sous-catégorie : I2(10 salariés et plus)
 Sièges à pourvoir: 12

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société	
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : LASSALLE-SAINT-JEAN Philippe	Production de boissons - MENEAU, Saint-Loubès	
		Suppléant : ARDURATS Virginie	Equipements véhicules incendie - ELITT, Bassens	
		Titulaire : DE LA BORDE Cyrille	Bâtiment - BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST, Lormont	
		Suppléant : CLAUSTRES Stéphanie	Fabrication papier et carton - CORENSO FRANCE, Délégation de Libourne, Gours	
		Titulaire : DURAND Dominique	Aéronautique - STELIA AEROSPACE COMPOSITES, Salaunes	
		Suppléant : RECROSIO Sylvie	Gestion de l'eau, gestion et valorisation des déchets - VEOLIA PROPLETE AQUITAINE, Bègles	
		Titulaire : BOUQUANT Guillaume	Fabrication caoutchoucs synthétiques - MICHELIN - SIMOREP, Bassens	
		Suppléant : DE WINTER Jean-Marc	Fabrication conserves alimentaires - ALAIN MARTIN LES CONSERVES DU GASCON, Canéjan	
		COHADE Jérôme	Bâtiment - couverture, bardage et étanchéité - PLEBAC, Mérignac	
		JORET Stéphane	Travaux peintures et sols souples - TETRA, Floirac	
	CCI Gironde			

DOCUMENT ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Services

Sous-catégorie : S1(0 à 4 salariés)

Sièges à pourvoir: 17

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : ARNAUD-DESPREAUX Isabelle	Conseil en cession d'entreprise - RB FINANCE, Bordeaux
		Suppléant : HARRIBEY Jean	Bâtiment - Construction - MACHALOJE, Mérignac
		Titulaire : DONITIAN Marie-Laure	Conseil en communication - AREVE, Floirac
		Suppléant : LONIEWSKI Stéphane	Agence immobilière - LOKIMMO, Gujan-Mestras
		Titulaire : SEGUIN Patrick	Ingénierie, études techniques - GREASE, Mérignac
		Suppléant : OTHABURU Catherine	Conseil, formation - NERZH CONSEIL, La Teste de Buch
		Titulaire : PERRIN François	Conseil réduction des coûts - OPTIMA COST CONSEIL, Bordeaux
		Suppléant : LE BOBINNEC Estelle	Organisation évènementiels - VOUS COM'L, Cestas
		Titulaire : DUPLAA Jean-Charles	Formation en informatique - EURILEASE, Mérignac
		Suppléant : FERRANDERY Jeanne-Olivia	Exploitation fonds de commerce - CANOPEE CAFE, Mérignac
		Titulaire : PETIT Frédéric	Conseil, accompagnement entreprises ESS - GUARANA, Bordeaux
		Suppléant : ROUSSEAUX Emmanuelle	Conseil - O+ CONSEIL RH, Bordeaux
		Titulaire : ABOUDARAM Anne-Marie	Gestion locative et immobilier d'entreprises - CECA, Délégation de Libourne, Libourne
		Suppléant : KOEBERLÉ William	Création, recherche, innovation système de sécurité - OVIPRO, Bordeaux
		CCI Gironde	CCI Gironde
EYMÉ David	Conseil stratégie et transformation numérique - FAIR IMPACT, Le Bouscat		
BEAL Patrice	Sécurité privée - INORIX PROTECTION, Bordeaux		
DEVEZE Olivier	Conseil en gestion d'entreprise - BRAINSTORMHCR, Bordeaux		
CNDI Candidature individuelle	CCI Gironde	LIEBERT Rémi	Architecte - A2, Artigues-près-Bordeaux
CNDI Candidature individuelle	CCI Gironde	FABRE Benjamin	Courtage d'assurances - FABRE COURTAGE ASSURANCES - AXA, Mérignac
Candidature Gironde	CCI Gironde		

DOCUMENT ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Services

Sous-catégorie : S2(10 salariés et plus)

Sièges à pourvoir: 16

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : CLEDEL Jean-François	Ingénierie, études technique – INGELIANCE TECHNOLOGIES, Mérignac
		Suppléant : CANDESSANCHE Odile	Transports urbains et suburbains de voyageurs BISTROBUS, Le Haillan
		Titulaire : PRIKAZSKY Marc-Dominique	Fabrication préparations pharmaceutiques, CEVA SANTE ANIMALE, Délégation de Libourne, Libourne
		Suppléant : GRANGÉ Agnès	Activités postales, bancaires, LAPOSTE, Bordeaux
		Titulaire : FAYAT Jean-Claude	Prise de participations sociétés FAYAT, Bordeaux
		Suppléant : PAUILLAC Natacha	Exploitation établissements J.P PAUILLAC, Bordeaux
		Titulaire : PIZZAMIGLIA Nicole	Transports, SOCIETE EUROPEENNE DE LOGISTIQUE INTERNATIONALE, Saint-André-de-Cubzac
		Suppléant : PIERRON Jean-François	Exploitation établissements J.P PAUILLAC, Bordeaux
		Titulaire : CAMPECH Jean-Pierre	Logistique chauffage sanitaire et second œuvre, PARTEDIS CHAUFFAGE SANITAIRE, Fargues-de-Langon
		Suppléant : ROUVIÈRE Agnès	assurance, AMV, Mérignac
		Titulaire : CALÈS Jean-Paul	Ingénierie, études techniques, CAP INGELEC, Saint-Jean-d'Ilac
		Suppléant : QUINET Stéphanie	Communication digitale, marketing, OODOO.NET, Artigues-Près-Bordeaux
		Titulaire : HIGNARD Edit	Formation et enseignement supérieur technique, BERNOM, Bordeaux
		Suppléant : GARLETTI Eric	Performance digitale, management données, IA GROUP, Bruges
		Titulaire : GAUDRIE Philippe	Expertise com^ptable, GB AUDIT CONSEIL, Saint-André-de-Cubzac
		Suppléant : PASSAULT Agnès	Expert data, gestion relations clients, AQUITEM, Le Bouscat
	CCI Gironde	GAUSSENS Laurent	Conseil, accompagnement, recrutement, RH PARTNERS, Mérignac
		CLÉMENT Sébastien	Formation, GROUPE LEH, Bordeaux
		D'ANTHONAY Stanislas	Affichage dynamique indoor, outdoor, ELIPSE AFFICHAGE AQUITAINE, Bordeaux
		LEPAINTEUR Sylvain	Gestion de conciergerie d'entreprises de l'ESS, LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE, Bordeaux

DOCUMENT ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-10-07-00004

Arrêté fixant la liste des candidats CCI - Annexes

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie commerce
Sous-catégorie : C1 (établissement de 0 à 4 salariés)
Sièges à pourvoir: 5

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : ROBINE Nadège	Restauration rapide - WOK TO WALK Bordeaux
		Suppléant : TAPIE Philippe	Négoce de vins - HMS, Bordeaux
		Titulaire : BOUQUET-NADAUD Thomas	Commerce alimentaire - SUPER U, Cestas
		Suppléant : PIANT Laurence	Vente et location matériel médical - MEDICAL THIRY 54, Biganos
		Titulaire : LAURENTJOYE-POUEY Dominique	PHARMACIE DES PALMIERS, Arcachon
		Suppléant : TRIPON Bruno	Commerce horlogerie et écriture - LE STYLO DES GRANDS HOMMES, Bordeaux
		Titulaire : DESPONS Cécile	Produits et savoir-faire culinaire - ADEITASUNA, Bordeaux
		Suppléant : ROLLAND Benjamin	Restaurateur - LE ZINC AUTHENTIQUE, Délégation de Libourne, Libourne
		PEDELABORDE Anna	Commerce de détail produits alimentaires et non alimentaires - ECHOPPE DE LA LUNE, Bordeaux
	CCI Gironde	ANNAB Hattika	Commerce de bijoux - SALAMBO BOUTIQUE, Bordeaux

DOCUMENT ANNEXÉ
À L'ARRÊTE PRÉFECTORAL
EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie commerce
 Sous-catégorie : C2 (établissement de 5 salariés et plus)
 Sièges à pourvoir: 12

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société	
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : DUVERT Diane	Commerce véhicules industriels automobiles - SOVIA, Bordeaux	
		Suppléant : CLAVAL Philippe	Commerce alimentaire - INTERMARCHE, Eysines	
		Titulaire : BOY Anna	Commerce alimentaire - SUPER U, Camblanes-et-Meynac	
		Suppléant : RAMBLA Laurent	Chantiers navals et négoce de bateaux - ANDER NAUTIC, Andernos	
		Titulaire : DULERY Robert	Commerce de gros produits pharmaceutiques - MEDICAMENTS EXPORT, Mérignac	
		Suppléant : ETCHEBEST Dominique	Restauration - LE 4ème MUR, Bordeaux	
		Titulaire : SARRAZIN Eric	Commerce de combustibles - ENGIE, Pessac	
		Suppléant : MIZZI Valérie	Commerce de détail de livres, produits culturels - FNAC, Délégation de Libourne, Libourne	
		Titulaire : DUMAND Philippe	Stockage de vins - ENTREPOTS VINS EXPORT, Bordeaux	
		Suppléant : NANEIX Florence	Commerce de quincaillerie - GUYENNE CENTRAL BRICOLAGE, Bordeaux	
		MARCHYLLIE Marli	Vente de chaussures - ATELIER DU CHALET AQUITAIN, Blanquefort	
		MOLLAT Denis	Commerce de détail de livres - LIBRAIRIE MOLLAT, Bordeaux	
		CCI Gironde		

DOCUMENT ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Industrie
 Sous-catégorie : I1(établissement de 0 à 9 salariés)
 Sièges à pourvoir: 9

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : CASTEJA Philippe	Négoce et Viticulture - SVM SOC DES VINS MOUSSEUX, Bordeaux
		Suppléant : FAURE Emmanuelle	IMPRIMERIE CASTET, Bordeaux
		Titulaire : CRESPOS Nathalie	Entretien toitures et façades - CCEB, Villenave d'Ornon
		Suppléant : KATZ David	Fabrication échelles et articles en bois, métal - FABRISCAL -GENRIES, Cadaujac
		Titulaire : GRAU Maïlys	Fabrication peintures recyclées - CIRCOULEUR, Blanquefort
		Suppléant : CATTIAU Stanislas	Fabrication de vins effervescents - LES CORDELIERS, Délégation de Libourne, Saint Emilion
	CCI Gironde	PHILLIP Marielle	Fabrication articles maroquinerie - PEAU MARINE, La Teste de Buch
		GASCIOLLI Véronique	Fabrication piscines - ABORAL, Saint Jean d'Illac
		PUEL Jamil	Installation équipements thermiques et climatisations - PUEL GENIE CLIMATIQUE, Cenon

DOCUMENT ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Industrie
 Sous-catégorie : I2(10 salariés et plus)
 Sièges à pourvoir: 12

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société	
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : LASSALLE-SAINT-JEAN Philippe	Production de boissons - MENEAU, Saint-Loubès	
		Suppléant : ARDURATS Virginie	Equipements véhicules incendie - ELITT, Bassens	
		Titulaire : DE LA BORDE Cyrille	Bâtiment - BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST, Lormont	
		Suppléant : CLAUSTRES Stéphanie	Fabrication papier et carton - CORENSO FRANCE, Délégation de Libourne, Gours	
		Titulaire : DURAND Dominique	Aéronautique - STELIA AEROSPACE COMPOSITES, Salaunes	
		Suppléant : RECROSIO Sylvie	Gestion de l'eau, gestion et valorisation des déchets - VEOLIA PROPRETE AQUITAINE, Bègles	
		Titulaire : BOUQUANT Guillaume	Fabrication caoutchoucs synthétiques - MICHELIN - SIMOREP, Bassens	
		Suppléant : DE WINTER Jean-Marc	Fabrication conserves alimentaires - ALAIN MARTIN LES CONSERVES DU GASCON, Canéjan	
		COHADE Jérôme	Bâtiment - couverture, bardage et étanchéité - PLEBAC, Mérignac	
		JORET Stéphane	Travaux peintures et sols souples - TETRA, Floirac	
		CCI Gironde		

DOCUMENT ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
 EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
 le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Services

Sous-catégorie : S1(0 à 4 salariés)

Sièges à pourvoir: 17

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : ARNAUD-DESPREAUX Isabelle	Conseil en cession d'entreprise - RB FINANCE, Bordeaux
		Suppléant : HARRIBEY Jean	Bâtiment - Construction - MACHALOJE, Mérignac
		Titulaire : DONITIAN Marie-Laure	Conseil en communication - AREVE, Floirac
		Suppléant : LONIEWSKI Stéphane	Agence immobilière - LOKIMMO, Gujan-Mestras
		Titulaire : SEGUIN Patrick	Ingénierie, études techniques - GREASE, Mérignac
		Suppléant : OTHABURU Catherine	Conseil, formation - NERZH CONSEIL, La Teste de Buch
		Titulaire : PERRIN François	Conseil réduction des coûts - OPTIMA COST CONSEIL, Bordeaux
		Suppléant : LE BOBINNEC Estelle	Organisation évènementiels - VOUS COM'L, Cestas
		Titulaire : DUPLAA Jean-Charles	Formation en informatique - EURILEASE, Mérignac
		Suppléant : FERRANDERY Jeanne-Olivia	Exploitation fonds de commerce - CANOPEE CAFE, Mérignac
		Titulaire : PETIT Frédéric	Conseil, accompagnement entreprises ESS - GUARANA, Bordeaux
		Suppléant : ROUSSEAUX Emmanuelle	Conseil - O+ CONSEIL RH, Bordeaux
		Titulaire : ABOUDARAM Anne-Marie	Gestion locative et immobilier d'entreprises - CECA, Délégation de Libourne, Libourne
		Suppléant : KOEBERLÉ William	Création, recherche, innovation système de sécurité - OVIPRO, Bordeaux
	CCI Gironde	BOTHOREL Victoria	Transformation digitale entreprises et administrations - ORBITEO, Bordeaux
		EYMÉ David	Conseil stratégie et transformation numérique - FAIR IMPACT, Le Bouscat
		BEAL Patrice	Sécurité privée - INORIX PROTECTION, Bordeaux
CCI Gironde	DEVEZE Olivier	Conseil en gestion d'entreprise - BRAINSTORMHCR, Bordeaux	
CCI Gironde	LIEBERT Rémi	Architecte - A2, Artigues-près-Bordeaux	
CCI Gironde	FABRE Benjamin	Courtage d'assurances - FABRE COURTAGE ASSURANCES - AXA, Mérignac	
CNDI Candidature individuelle	CCI Gironde		
CNDI Candidature individuelle	CCI Gironde		
Candidature Gironde	CCI Gironde		

DOCUMENT ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

SCRUTIN DU 10 NOVEMBRE

ETAT DES CANDIDATURES

Catégorie Services

Sous-catégorie : S2(10 salariés et plus)

Sièges à pourvoir: 16

Nom du groupement	Organisme consulaire	Nom des candidats	Société
Union CCI 33	CCIR de Région Nouvelle Aquitaine et CCI Gironde	Titulaire : CLEDEL Jean-François	Ingénierie, études technique – INGELIANCE TECHNOLOGIES, Mérignac
		Suppléant : CANDESSANCHE Odile	Transports urbains et suburbains de voyageurs BISTROBUS, Le Haillan
		Titulaire : PRIKAZSKY Marc-Dominique	Fabrication préparations pharmaceutiques, CEVA SANTE ANIMALE, Délégation de Libourne, Libourne
		Suppléant : GRANGÉ Agnès	Activités postales, bancaires, LAPOSTE, Bordeaux
		Titulaire : FAYAT Jean-Claude	Prise de participations sociétés FAYAT, Bordeaux
		Suppléant : PAUILLAC Natacha	Exploitation établissements J.P PAUILLAC, Bordeaux
		Titulaire : PIZZAMIGLIA Nicole	Transports, SOCIETE EUROPEENNE DE LOGISTIQUE INTERNATIONALE, Saint-André-de-Cubzac
		Suppléant : PIERRON Jean-François	Exploitation établissements J.P PAUILLAC, Bordeaux
		Titulaire : CAMPECH Jean-Pierre	Logistique chauffage sanitaire et second œuvre, PARTEDIS CHAUFFAGE SANITAIRE, Fargues-de-Langon
		Suppléant : ROUVIÈRE Agnès	assurance, AMV, Mérignac
		Titulaire : CALÈS Jean-Paul	Ingénierie, études techniques, CAP INGELEC, Saint-Jean-d'Ilac
		Suppléant : QUINET Stéphanie	Communication digitale, marketing, OODOO.NET, Artigues-Près-Bordeaux
		Titulaire : HIGNARD Edit	Formation et enseignement supérieur technique, BERNOM, Bordeaux
		Suppléant : GARLETTI Eric	Performance digitale, management données, IA GROUP, Bruges
		Titulaire : GAUDRIE Philippe	Expertise com'ptable, GB AUDIT CONSEIL, Saint-André-de-Cubzac
		Suppléant : PASSAULT Agnès	Expert data, gestion relations clients, AQUITEM, Le Bouscat
	CCI Gironde	GAUSSENS Laurent	Conseil, accompagnement, recrutement, RH PARTNERS, Mérignac
		CLÉMENT Sébastien	Formation, GROUPE LEH, Bordeaux
		D'ANTHONAY Stanislas	Affichage dynamique indoor, outdoor, ELIPSE AFFICHAGE AQUITAINE, Bordeaux
		LEPAINTEUR Sylvain	Gestion de conciergerie d'entreprises de l'ESS, LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE, Bordeaux

DOCUMENT ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
EN DATE DU 07 OCT. 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-10-06-00004

Arrêté temporaire réglementant le transport, la
détention et l'utilisation d'artifices de divertissement,
le transport et la détention sur l'espace public de
carburant, d'acides et de tous produits inflammables
ou chimiques sur la commune de Bordeaux du
samedi 9 octobre 2021 à 8h00
au dimanche 10 octobre 2021 à 8h00



Arrêté du **6 OCT. 2021**

Arrêté temporaire réglementant le transport, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissement, le transport et la détention sur l'espace public de carburant, d'acides et de tous produits inflammables ou chimiques sur la commune de Bordeaux du samedi 9 octobre 2021 à 8h00 au dimanche 10 octobre 2021 à 8h00

La Préfète de la Gironde

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1^{er} juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Considérant les dangers, les accidents et les atteintes graves aux personnes et aux biens qui peuvent résulter de l'utilisation des artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;

Considérant que l'utilisation des artifices de divertissement, en milieu densément urbanisé, impose des précautions particulières ; que cette utilisation occasionne également des nuisances sonores ; qu'en outre, une utilisation inconsidérée, détournée ou malintentionnée peut provoquer des atteintes graves aux personnes et aux biens ; que les risques de trouble à l'ordre et à la tranquillité publics provoqués par l'emploi de ces artifices sont susceptibles d'être importants à l'occasion des rassemblements spontanés ;

Considérant le risque d'utilisation de ces artifices contre les forces de l'ordre ;

Considérant par ailleurs que les risques de troubles graves à la tranquillité et l'ordre publics provoqués par l'utilisation de carburants, d'acides, d'alcools et de tous produits inflammables ou chimiques, peuvent être plus importants lors des manifestations dans le cadre de mouvements sociaux et rassemblements non déclarés dans le centre-ville de Bordeaux particulièrement fréquenté le samedi, il convient d'en réglementer le transport et la détention sur la commune de Bordeaux du samedi 9 octobre 2021 à 8h00 au dimanche 10 octobre 2021 à 8h00 ;

Considérant qu'il convient de prévenir la survenance de ces désordres ou d'en limiter les conséquences sur la commune de Bordeaux par des mesures adaptées ;

Considérant le niveau toujours élevé de la menace terroriste, la détention et l'utilisation des produits interdits par le présent arrêté sont de nature, lors des grands rassemblements, à générer des mouvements de panique avec des risques d'atteintes aux personnes et de blessures graves ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Gironde,

ARRÊTE

Article premier : le transport, la détention et l'utilisation sur la voie publique ou en direction de la voie publique des **artifices de divertissement** des groupes C2 à C4, F2 à F4 et T2 au sens des décrets n°2010-580 du 31 mai 2010 modifié et n°2015-799 du 1^{er} juillet 2015, sont interdits temporairement sur la commune de Bordeaux **du samedi 9 octobre 2021 à 8h00 au dimanche 10 octobre 2021 à 8h00.**

Article 2 : toutefois et par dérogation à l'article 1, le transport et l'utilisation aux seules personnes titulaires de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification prévu aux articles 5, 6 et 12 du décret du 31 mai 2010 susvisé demeurent autorisées pendant cette période, dans les limites fixées par l'article 4 de ce décret, modifié par le décret du 28 mai 2019.

Article 3 : le transport et la détention, sur l'espace public, de **carburants, d'acides et de tous produits inflammables ou chimiques**, dont les alcools non consommables, dans tout récipient individuel portable, tel que bouteille, bidon ou jerrycan est également interdit temporairement sur la commune de Bordeaux **du samedi 9 octobre 2021 à 8h00 au dimanche 10 octobre 2021 à 8h00.**

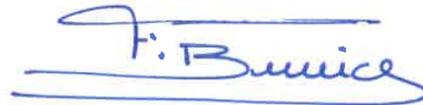
Article 4 : les professionnels qui, dans le cadre de leur activité, se ravitaillent habituellement en carburants au moyen de récipients transportables, sont autorisés, par dérogation aux dispositions de l'article 3, à poursuivre leur approvisionnement en justifiant de l'activité qui le nécessite.

Article 5 : toute infraction au présent arrêté sera constatée par des procès-verbaux et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, la directrice de cabinet de la préfète de la Gironde, le maire de la ville de Bordeaux, le directeur départemental de la sécurité publique, la colonelle commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Gironde.

Fait à Bordeaux, le **6 OCT. 2021**

LA PRÉFÈTE



Fabienne BUCCIO